## Eoliennes: une dizaine d'associations demande la fin de «l'invasion» en Picardie

Par Le Figaro avec AFP Publié le 6 mars 2020 à 17:44

Une dizaine d'associations de riverains demandent la fin de l'«invasion» des éoliennes dans les Hauts-de-France, première région en nombre de mâts, après que la ministre de la Transition écologique a annoncé demander aux préfets «d'identifier les zones» pour de nouvelles installations. «Nous avons besoin de lois ou d'une réglementation en urgence afin de protéger nos foyers et notre environnement de ce que nous vivons comme une invasion ou un harcèlement», écrivent dans un communiqué les associations, essentiellement picardes. «Car les projets se multiplient encore et encore, et cela toujours sans aucune fin annoncée.» Selon le bilan de la préfecture de région au 1er octobre 2019, il y avait 2.532 mâts autorisés dont 1.700 mâts en production.

Au 31 décembre, les Hauts-de-France comptaient 464 des 1.924 installations recensées en France métropolitaine, selon les statistiques disponibles sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire. «Avec une telle concentration, les communes rurales de la région sont donc déjà, dans les faits, pour la plupart saturées,» estiment les associations, notamment du littoral picard, de Roye et de Haute-Somme. «Cette saturation, qui transforme nos campagnes en une centrale industrielle électrique géante, engendre inexorablement son cortège d'impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel, historique ou immobilier». Près de la moitié de la puissance du parc national est située dans les régions Hauts-de-France (4,5 GW) et Grand Est (3,6 GW).

Les signataires, qui demandent à être reçus en préfecture, veulent un moratoire sur le sujet et s'interrogent : «Va-t-on renouveler les parcs qui, après leur construction, s'avèrent finalement trop problématiques pour la faune, les riverains ou le paysage ? Pourquoi y a-t-il aussi peu de suivi de mortalité avifaunistique disponible ? Quelle est la prise en compte des effets cumulés entre la saturation éolienne à terre et celle qui va également s'étendre en mer, et notamment au sein d'un parc naturel marin ?» La ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne a déclaré mardi que le gouvernement allait charger les préfets d'identifier avec les élus les secteurs adaptés à l'accueil de nouvelles éoliennes, «indispensables» à la transition énergétique. Le pays compte faire passer la part de l'éolien dans la production d'électricité de 7% aujourd'hui à 20% en 2028, l'éolien en mer représentant un quart de cet objectif.